

# Qu'est-ce que le Crefop - Conseil régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ?

Sa composition réunit les principaux acteurs en Région, notamment, l'Etat, le conseil régional, les partenaires sociaux, et les autres principaux acteurs des politiques de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

Il couvre les champs de l'emploi et de l'orientation et de la formation professionnelles

Le Crefop a pour mission d'organiser la coordination entre les acteurs de ces politiques et la cohérence des programmes de formation dans la région, avec des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation. Enfin, il émet des avis, notamment sur le projet de carte régionale des formations professionnelles initiales hors apprentissage

## COMPOSITION

### Martinique

- Membres de droit**
- Préfet ou son représentant
  - Président du conseil exécutif de la Martinique

- 
- Membres nommés par arrêté du préfet**
- 8 représentants de l'Etat (dont recteur de région académique, Deets, Drajes, Draaf...)
  - 7 représentants de la région désignés par le conseil régional, ainsi que huit représentants de l'assemblée de la Martinique
  - Un nombre compris entre cinq et onze de représentants salariés/employeurs désignés par leurs organisations respectives
  - Des représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles implantés localement (dont le DR Pôle emploi, DR Agefiph, DR Cariforef...)
  - Un représentant pour chacun des 3 réseaux consulaires sur proposition de leurs organisations respectives
  - Des personnalités qualifiées dans le domaine de la transition écologique nommées après avis du président du conseil exécutif de la Martinique et du président du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation (Cesece) de Martinique.

# Crefop : lieu de la coordination quadripartite au niveau régional

Le Crefop ainsi que son bureau sont présidés conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional/collectivité

La vice-présidence du comité et de son bureau est assurée conjointement par :

- Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs
- Un représentant des organisations syndicales de salariés.

Avant de procéder à la nomination des membres du comité, le préfet de région consulte le président du conseil régional sur la nomination, de représentants d'opérateurs qui n'y sont pas mentionnés, dans la limite de trois

# Le fonctionnement du Crefop : un bureau

Le Crefop est doté d'un bureau, composé de représentants de l'Etat, de la Région, de représentants régionaux des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

## Le bureau du Crefop :

- Doit notamment donner un **avis** sur la désignation des opérateurs régionaux du CEP par France compétences
- Prépare les réunions du Crefop
- Oriente et suit les travaux des commissions du Crefop
- Est chargé de la **concertation** entre l'Etat, la région et les organisations professionnelles et syndicales représentatives sur:
  - La **politique régionale** d'accès à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle
  - Le compte personnel de formation.
- Favorise la **définition et la mise en œuvre d'une stratégie régionale** concertée en matière d'orientation professionnelle, de développement de l'alternance et de formation professionnelle des salariés comme des demandeurs d'emploi

# Le fonctionnement du Crefop : une commission emploi, des commissions, un règlement intérieur

Le Crefop est doté d'une commission chargée de la concertation relative aux politiques de l'emploi sur le territoire, qui assure la coordination des acteurs du service public de l'emploi

Le Crefop se dote des commissions nécessaires à son fonctionnement ainsi que d'un secrétariat permanent

Le Crefop se réunit au moins deux fois par an, sur convocation conjointe du préfet de région et du président du conseil régional qui fixent l'ordre du jour, ou à la demande de la majorité de ses membres

La convocation est accompagnée des documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour

Le Crefop adopte un règlement intérieur qui fixe l'organisation de ses travaux

Les membres du CREFOP sont nommés pour une durée de trois ans

L'État et la Région peuvent également confier au Carif-Oref, le rôle de secrétariat technique du Crefop

# Une mission de coordination, de cohérence

Le Crefop a pour mission d'assurer

La coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi

et la cohérence des programmes de formation dans la région

Le Crefop est chargé des fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation des politiques nécessaires pour assurer la coordination entre les acteurs des politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi et la cohérence des programmes de formation dans la région

Le Crefop est également sollicité dans le cadre d'une concertation sur l'établissement des orientations stratégiques relatives à la mise en oeuvre du droit à l'accompagnement des jeunes confrontés à un risque d'exclusion professionnelle

# Le Crefop adopte le CPTDFOP

La région/collectivité élabore le contrat de plan Territorial de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPTDFOP)

Ce contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles est élaboré par la région au sein du Crefop

Le CPTDFOP a pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire en matière d'emplois, compétences, qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire

Le CPTDFOP définit sur le territoire régional, voire par bassin d'emploi, les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation afin d'assurer l'accessibilité aux programmes disponibles

# Le Crefop émet des avis

Le Crefop émet, avant leur adoption ou leur conclusion, un avis sur :

- Les conventions régionales pluriannuelles de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation
- La carte régionale des formations professionnelles initiales, à l'exclusion de l'apprentissage
- Les [programmes relevant du service public régional de formation professionnelle](#) (SPRFP)
- Le projet de convention conclue entre Pôle emploi et la région relatif à l'achat de formations collectives par Pôle emploi
- Le cahier des charges fixant des normes de qualité aux organismes participant au [service public régional de l'orientation](#) (SPRO)
- La [convention annuelle de coordination relative au service public de l'orientation professionnelle conclue entre l'Etat et la région](#)

Pour les consulter : <https://www.crefop.com/avis/>

## Le Crefop émet des avis

Le Crefop émet, avant leur adoption ou leur conclusion, un avis sur :

- L'agrément des stages professionnels
- La liste arrêtée par le préfet de région des organismes dispensant une formation pour les salariés administrateurs ou membres de conseil de surveillance représentant les salariés
- Les listes arrêtées par le préfet de région des organismes participant au service public de l'orientation et des écoles et établissements habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage
- La liste arrêtée par le préfet de région des organismes de formation autorisés à dispenser une formation aux membres du comité social et économique
- La désignation des opérateurs régionaux du conseil en évolution professionnelle (CEP)

Pour les consulter : <https://www.crefop.com/avis/>

## Des missions spécifiques en Outre-mer

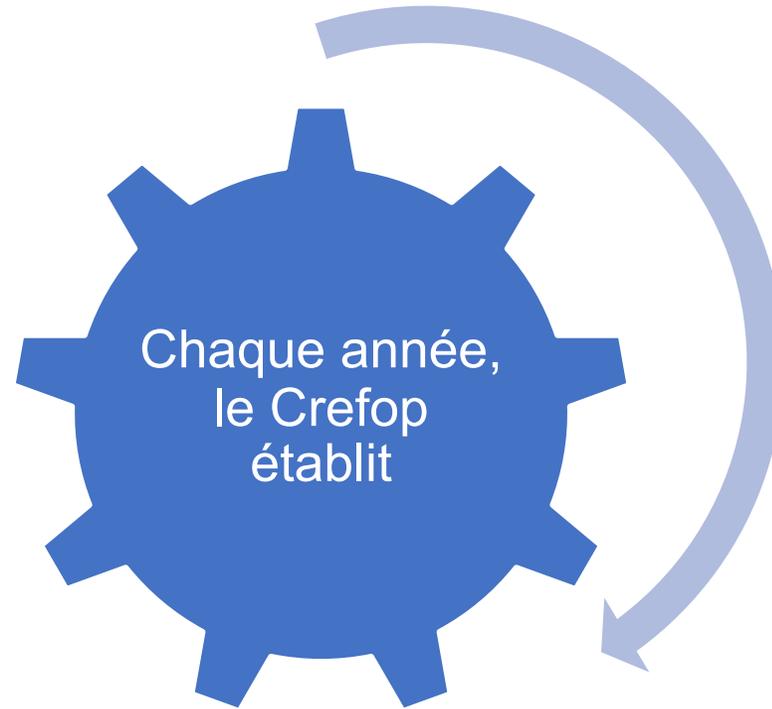
Le Crefop en Martinique est chargé :

D'émettre un avis sur la charte ou le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme établi sous l'égide du préfet et du président du conseil exécutif en Martinique

D'examiner toute question relative à l'emploi et à la formation professionnelle en mobilité

[Pour en savoir plus](#)

Parmi les missions  
du Crefop, établir un  
bilan



- Un bilan régional des actions financées au titre de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles

# Informations du Crefop

Le Crefop est informé des projets d'investissement et des moyens d'intervention dont disposent les services régionaux de Pôle emploi

Il est destinataire des comptes-rendus des séances plénières et des commissions de la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi que de ses études et travaux

- Pour en savoir plus : [ici](#)

Pour l'exercice de ces fonctions, le Crefop s'appuie en tant que de besoin sur les études et les travaux d'observation réalisés notamment par :

- Les collectivités territoriales ressortissant du territoire régional
- Le Conseil économique, social et environnemental régional
- Pôle emploi
- Les services statistiques de l'Etat et les organismes publics d'étude et de recherche
- Les organismes paritaires de gestion et d'observation des branches professionnelles, présents dans la région
- Le Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation-observatoire régional de l'emploi et de la formation professionnelle

## Le CREFOP EST INFORMÉ

En **Martinique**, le comité doit être informé chaque année :

Des activités de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité et du service militaire adapté dans la collectivité

Du bilan des activités du Conseil départemental, et l'assemblée de Martinique en matière d'aide à l'insertion sociale et professionnelle

Par les services compétents de l'Etat : des données relatives au territoire d'outre-mer concerné figurant dans les états statistiques et financiers des opérateurs de compétences

# Crefop : quelques exemples d'actions

## Nouvelle-Aquitaine : Abondement CPF

- Pour métiers en tension identifiés sur le territoire issus d'une **liste établie par le CREFOP** Nouvelle-Aquitaine plus de 3 000 formations ont été retenues afin de répondre aux métiers les plus en tension : BTS métiers de l'eau, licence pro mention management des transports et de la distribution, master mention management des systèmes d'information, BTS électrotechnique...

## Pays de la Loire : des Conseils locaux emploi, formation et orientations professionnelles (Clefo)

- Pilotent des plans d'action locaux et mènent des actions : événements autour de la marque employeur ainsi que les Comités territoriaux entreprises emploi (CT2E). Déployées sur de plus en plus de territoires, ces cellules visent à identifier les besoins des entreprises et à coordonner les réponses des membres du Service public de l'emploi.

[Pour en savoir plus](#)

## Occitanie: exemples d'actions annoncées dans le cadre du CPRDFOP 2022-2028 :

- **Doubler la part des formations du PRF dédiée aux métiers verts ou contribuant à la transition écologique**, un appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », un écosystème autour de la formation pour demain

### Normandie : Le Pacte régional d'investissement dans les compétences normand

- Elaboré par une équipe Projet animée par la Région et composée de représentants de la Direccte, de Pôle emploi, de l'ARML et du Carif-Oref de Normandie. Ce groupe a travaillé sous l'égide d'un comité de pilotage Etat-Région et en collaboration avec les partenaires sociaux via cette commission ad hoc du Crefop.
- Les pistes de réflexion et de travail proposées à cette commission sont les suivantes :
- Suivi et évaluation du Pric,
- Propositions d'actions

## Comment les Crefop sont perçus ?

Les Crefop ont permis de stabiliser et de pérenniser le dialogue indispensable à :

- Elaboration de stratégies concertées en matière d'évolution de la carte des formations professionnelles
- Animation des dispositifs d'accompagnement
- Articulation entre l'économie et la formation professionnelle au niveau territorial
- Complémentarité entre les dispositifs de formation : voie scolaire, apprentissage et alternance, formation continue des demandeurs d'emploi et des salariés

Les Crefop fonctionnent de manière très variable selon les régions

Ces disparités dépendent pour une large part des relations entre l'État et les élus régionaux

# Le Crefop et les Pric/Puic : extrait de la méthodologie incluant le CREFOP

**Objectif : développer l'approche compétences** dans les **parcours de qualification** des jeunes et demandeurs d'emploi peu qualifiés et la **transformation de l'offre** de formation

Elaboration des Pactes régionaux doit être réalisée dans le cadre d'une **concertation quadripartite** : les Pactes sont porteurs d'une **nouvelle logique de contractualisation** entre l'État et chaque région, en y associant les partenaires sociaux

Opportunité est l'occasion de **passer d'un quadripartisme « institutionnel » à un « quadripartisme de projet »**

**Inscrire le Pacte en articulation et complémentarité avec le CPRDFOP** : Dans tous les cas, cette gouvernance du Pacte sera logiquement installée au sein du CREFOP

Fortement recommandé pour le CPTDFOP, le pilotage du Pacte est nécessairement réalisé **en mode projet au regard des exigences opérationnelles de déploiement, de suivi et d'évaluation posées** par l'État et la Région

Le cadre du CREFOP est tout adapté à ces exigences à travers la mobilisation du bureau, une commission dédiée ...

**Une équipe projet (...)** aura accès aux acteurs et aux informations utiles : membres du CREFOP ...

En retour, il serait opportun que les ressources produites dans le cadre de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Pacte soient présentées en CREFOP dans une logique de capitalisation, de diffusion et de retour d'expériences

# Demain : quel avenir pour les Crefop avec le projet « France Travail » ?

Avril 2023, le rapport du Haut commissaire à l'emploi préconisait :

## Comité France Travail régional<sup>1</sup>

Formation, orientation et mise en cohérence avec le développement économique des territoires

 **Garant de la coordination de la politique Etat avec les compétences régionales formation/orientation/développement économique**

**Co-présidence :** Etat/Président(e) du Conseil régional

 **Composition :** Les membres actuels du CREFOP et du SPER, instances appelées à se transformer en Comité France Travail régional

 **Exemples de livrable clé :**  
Adaptation du catalogue de formations en temps réel

Programmation des formations par typologie

Déploiement des plans tensions recrutements

Essaimage pratiques efficaces des bassins de vie

Vers 1 comité vs 7 aujourd'hui

Un comité France Travail régional co-présidé par l'Etat et le Conseil régional

Reprend la composition et l'ensemble des attributions du CREFOP

Intègre l'actuel SPER en son sein pour former sa commission obligatoire Emploi Formation

Reprend l'ensemble de la comitologie existante au niveau régional sur le champ de orientation, formation et emploi

Rôle de garantir le déploiement des politiques de l'Etat en matière d'emploi et de leur articulation/coordination avec les stratégies régionales formation/orientation/développement du territoire

Objectif :

- Mieux **articuler** les champs de l'emploi et de la formation, celui des **liens éducation-travail** : décrochage scolaire, orientation/vocation, relation école-entreprise, obligation de formation des 16-18 ans, et les enjeux emploi du **développement économique** : filières en tension/d'avenir, grands projets régionaux, mutations économiques...
- Mieux **articuler le pilotage stratégique régional** avec l'animation opérationnelle des plans d'action au niveau des bassins d'emploi et mieux territorialiser les réponses en fonction des besoins spécifiques

# Demain : quel avenir pour les Crefop avec le projet « France Travail »

## Composition du Comité France Travail régional

**Co-présidence** : Etat/Président(e) du Conseil régional

**Comité plénier** : (sur la base des membres actuels du CREFOP) : Préfet/Président du Conseil régional (co-présidents), recteur, DREETS, DRAJES, DRAAF, Commissaires à la lutte contre la pauvreté, représentants des organisations syndicales et professionnelles, représentants des réseaux consulaires, représentants France Travail, Cap Emploi-France Travail Handicap, ARML-France Travail Jeunes, APEC, CARIF-OREF, représentant du regroupement d'établissements d'enseignement supérieurs

**Commission emploi/formation (obligatoire)** : composition du SPER – co-présidence Préfet/DREETS / Président(e) de conseil régional.

**Autres commissions suggérées** (à adapter selon les enjeux régionaux identifiés) :

- Education-Emploi : décrochage scolaire, relations école-entreprise, orientation/vocation, obligation de formation 16-18 ans...
- Economie-Emploi : Mutations économiques

# Demain, quel avenir pour les Crefop avec le projet « France Travail » : des objectifs

**Consolider un diagnostic partagé, documenté et unifié** (par l'opérateur France Travail) en s'appuyant sur :

- La donnée sur l'emploi, les compétences et les besoins de recrutement à partir des remontées d'information des comités locaux et d'un « **hub de données** » d'analyse prospective et de services numériques autour des besoins en compétences, croisant les besoins des branches/filières et de tous les autres partenaires publics et privés pertinents
- Les travaux d'études et d'analyse de l'évolution des besoins du territoire au regard des projets de développement et de « métiers » nouveaux pour disposer d'une projection des besoins de moyen terme

**Analyser et comparer les résultats sur l'emploi et l'insertion** (retour à l'emploi, taux de pourvoi des offres...) grâce à la consolidation des données du niveau départemental (par l'opérateur France Travail) pour :

- **Proposer la mise en œuvre d'un plan d'adaptation de l'offre de compétences** au regard des besoins objectivés dans les plans locaux France Travail (notamment pour assurer les parcours vers l'emploi des personnes plus éloignées et éviter les périodes de rupture dans le parcours) et des projets de développement économique du territoire : de la carte de formation initiale (CAP, Bac Pro, BTS, enseignement supérieur) au catalogue de formation continue
- Proposer la mise en œuvre de **plans de promotion des métiers en tension et des métiers d'avenir** à destination des personnes en recherche d'emploi et des jeunes (rapprochement école/entreprise)
- Mutualiser et/ ou **coordonner des événements** sur le champ de l'emploi, de la création d'entreprise, de la formation ou du développement économique
- Assurer le partage et la mise en visibilité des offres d'emploi et des services/aides de la région entre partenaires dans une logique de commun numérique

# Demain : quel avenir pour les Crefop avec le projet « France Travail » : des objectifs

Suivre et coordonner la bonne exécution des objectifs (avec les indicateurs) des contractualisations entre l'Etat et le Conseil régional sur le champ de la formation et sur les autres politiques éventuellement co-financées : lutte contre le décrochage, mobilités solidaires...

Coordonner les initiatives d'appels à projets et les appels à manifestation d'intérêt régionaux

Veiller au respect de la charte d'engagements des partenaires et des opérateurs signataires, prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des actions collectivement engagées, allant de la définition de mesures correctives à la proposition de prise de décisions coercitives

Mutualiser les bonnes pratiques identifiées sur certains territoires pour les dupliquer et les faire essayer en remplacement d'actions moins opérantes

Prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre des actions répondant aux objectifs définis en commun, allant de mesures correctives à la proposition de mesures plus coercitives

# Les Crefop et France Compétences : deux pistes d'évolutions avancées par le Sénat

## Proposition n° 7 :

Donner aux Crefop l'accès aux études prospectives et aux données leur permettant d'avoir une réflexion stratégique sur les besoins de formation professionnelle à l'échelle du territoire et des bassins d'emploi

## Proposition n° 8 :

Donner aux régions la possibilité d'expérimenter des dispositifs en matière de formation professionnelle, sur la base de priorités identifiées par le Crefop, avec le soutien financier de France compétences

Faire remonter au niveau national les résultats de ces expérimentations pour une évaluation et un échange de bonnes pratiques

# Les prochains PUIC

2024-2027

S'agissant des PRIC et des pactes ultramarins d'investissement dans les compétences (Puic pour 2024-2027) de nouvelle génération, les publics visés seraient modifiés

Les financements concerneraient des besoins additionnels de qualification de personnes en recherche d'emploi et en tenant compte des besoins des entreprises notamment celles rencontrant des difficultés de recrutement et les jeunes qui n'ont pas obtenu le niveau bac +2

Les outils du Centre-Inffo

## Dossier en ligne

- <https://www.centre-inffo.fr/category/site-regions-formation/actions-dans-les-territoires/pactes-regionaux-dinvestissement-dans-les-competences>

## Tableau Etat des lieux

- <https://www.centre-inffo.fr/site-regions-formation/actions-dans-les-territoires/pactes-regionaux-dinvestissement-dans-les-competences/etat-des-lieux-3>